



## Facture EDF par mes propriétaires

Par **Marieetmarie**, le **02/02/2025** à **16:54**

Bonjour a tous , je suis actuellement locataire d un 2p dans une villa séparé en plusieurs appartements en bas d un côté mes propriétaires, en bas de l autre côté moi et mon enfant et au dessus la fille et le gendre de mes propriétaires.

Dans mon logement se trouve un compteur divisionnaire ou mes propriétaires me prennent mes relevés de compteur tout les 2 mois et me facture eux même et en me demande de leur payer en espèce ( quand il me donne la quittance il écrivent ce que j ai payé en EDF )

Le problème est que je les soupçonner de me facturer trop cher , quand j ai emménagé je n y connaissez rien a leurs systèmes... Donc du coup par naïveté j ai accepté la situation jusqu'à a avoir un doute lors d' une facture qui me paraissait trop élevée comparé au kW que j avais consommé

Du coup j ai pris contact avec EDF pour des renseignements du coup il mon stipuler au téléphone que comme je ne suis pas là cliente du contrat EDF ils ne peuvent rien me dire de plus appart que la revente d énergie est totalement interdit et qu il fallait que je contact assistante social ou mairie.

Car a plusieurs reprise je leur demandez leur facture et ou comment ils calculent leur facture qui me font mais ils sont toujours là a esquiver le sujet et ne réponde pas vraiment a tout ça .

J ai contacté mon assistante social qui les a contacté et leur a parler évidemment ils n était pas content on ne peut pas discuter avec eux ils s énervent tout le temp et le soir le proprio est venu t'apper a ma porte comme un malade parce que ma fille fesait le bain et que sa leur tiré l eau chaud enfin breff ( en plus de cela l appartement n est pas au norme ).

Du coup mon assistante social , a fait mettre en place l intervention d une professionnelle de l ecoenergie afin de contrôler toute la maison et effectivement ce que je consomme en kW est bien inférieur a ce que je devrais être facturé.

Le problème c est que mes propriétaires sont juste a côté et pense qu a l argent,et sont assez menaçant.

Du coup je leur est laissé un mot dans leur boîte aux lettres ( vu que quand je leur demandent les choses ils passe par 4 chemin ou s énerve ) en disant que il y a eu un contrôle d une professionnelle de l ecoenergie et qu il s agis bien d un compteur général de base divisionnaire et que l EDF m'a dit au téléphone que le tarif de base était de 0.2516€/kw ... Donc dans ma lettre je leur rappelé qu il est interdit de revendre l électricité et que cela m'a

était confirmer par EDF et que c'était illégal ce qu'il me font .

Lorsque mon assistante social leur avait téléphoné mes proprio leur avait dit qu'il allait me mettre un compteur individuel mais après plusieurs mois toujours rien sous prétexte qu'il on fait des travaux pour leur autre appartement dans le domaine et qu'il n'on plus de sous ect ect sauf que moi c'est pas mon problème, on a tous nos soucis...

Donc je comprend bien leurs difficultés financières c'est pourquoi dans ma lettre j'ai dit que je comprenais leur situation et que ça me dérangeait pas qu'ils me facture eux même les facture d'EDF mais à condition d'avoir les bonnes facture.

Alors évidemment le mari c'est énervé et a commencé à mal me parler et en disant du genre toi tu voir ... Et il m'a dit en plus vous me dites que je suis un voleur hors je n'est pas employer ces propos j'ai juste re dit ce que EDF m'a dit au téléphone. Et que je veux bien un arrangement à la miable Car je veux ni leur faire de problème ni en avoir , on a tous droit à l'erreur après tout .

Du coup je parle avec l'épouse avec qui on peut plus parler car plus calme elle venu avec la personne qui fesait les facture donc à 3 on a pu voir et comprendre l'erreur de la facturation donc j'avais raison d'avoir eu des doute les factures étaient mal calculé. Donc je me suis dit c'est bon c'est arrangé mais le soucis dans tout ça c'est que du coup avec tout ces mauvaise factures c'est eux qui me doivent de l'argent et évidemment le mari c'est encore énervé et il ne veut rien payer et du coup plus tard dans la soirée c'est leur fille qui est venu frappé à ma porte en me menaçant verbalement violement , et m'a dit mot pour mot toi dans 3 mois tu dégage et c'est mon frère qui prend l'appartement ta voulu jouer , ta chercher la merde ect ect donc du coup moi seule avec mon enfant la peur au ventre son mari a essayer de la resonner mais impossible après quand elle est parti il est venu me voir pour discuter et il m'a dit que c'est des taré dans cette famille c'est du genre à frappée s'en foutre de la police et qu'il c'était passé la même chose avec les anciens locataires ect ect... Du coup je n'est pas appelé la police par peur que sa empire donc du coup demain je vais à la police déposer une main courante contre elle et ses parents pour toute leur violence verbale et leur menace de me mettre dehors .

Donc je ne sais pas quoi faire pour réclamer mon argent qu'il me doivent. Merci à vous pour vos conseils.

Bonne journée

Par **Zénas Nomikos**, le **02/02/2025** à **18:32**

Bonjour,

je vous propose que vous écriviez au procureur de la République pour escroquerie.

[quote]

L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manoeuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un

acte opérant obligation ou décharge.

L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.[/quote]

Source dila, légifrance :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006418192](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418192)

Suite à votre courrier au parquet, vous serez convoquée par les FDO et auditionnée, vous demanderez la copie du PV de votre plainte et si plus de trois mois à compter de la date du PV vous n'avez pas de nouvelles vous porterez plainte avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction du tribunal judiciaire.

Pensez aux consultations gratuites d'avocat dans les différents lieux publics.

Par **Pierrepauljean**, le **02/02/2025 à 19:40**

bonjour

quelle est la nature de votre bail?

loi 89 ?

en vide, en meublé?